

DBT

SA au Capital de 5 019 240 €.
R c s Arras 379 365 208

Siège social : Parc HORIZON
Rue Jean Monnet
62117 BREBIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2024

Ce rapport comporte 30 pages



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 120 000 €

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes des Hauts de France

SIEGE SOCIAL : Zone Commerciale – Rue des Moines 02200 VILLNEUVE SAINT GERMAIN - 325 366 441 RCS Soissons
Tél. 03.20.05.00.50 – www.groupechd.fr

Aux actionnaires de la société DBT S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DBT S.A. relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes consolidés concernant :

« 1.1. Référentiel comptable » : La continuité d'exploitation du groupe et sa capacité financière au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- La situation de la société DBT au 31 décembre 2024 en ce qui concerne un litige en cours avec un ancien partenaire qui n'a pas fait l'objet d'une provision comptable à la clôture 2024.
- Les méthodes de dépréciations de stocks pratiquées par les entreprises du groupe.
- La variation du périmètre de la consolidation au 31 décembre 2024, liée notamment à la TUP entre la société DBT S.A. et la société DBT Capital.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lesquin, le 25 avril 2025

Le commissaire aux comptes
Pour CHD AUDIT Hauts de France
François-Xavier ZALISZ



GROUPE DBT
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 Décembre 2024

Bilan Consolidé

Bilan consolidé - en K €	Décembre 2024	Décembre 2023
Capital souscrit non appelé	0	
Immobilisations incorporelles	3 213	3 561
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	0	
Immobilisations corporelles	10 106	7 546
Immobilisations financières	3 561	3 050
Total actif immobilisé	16 879	14 158
Stocks et en-cours	5 453	5 006
Clients et comptes rattachés	1 068	614
Autres créances et comptes de régularisation	5 320	2 327
Valeurs mobilières de placement	1 103	0
Disponibilités	3 999	2 074
Total Actif	33 823	24 180

Bilan consolidé - en K €	Décembre 2024	Décembre 2023
Capital	5 020	460
Primes liées au capital	9 368	6 512
Ecart de réévaluation	0	
Réserves, RAN et Résultat consolidé	-3 993	-413
Subventions d'investissement QP du groupe	2 403	1 788
Total capitaux propres	12 797	8 347
Intérêts hors groupe	-335	337
Autres fonds propres	0	1 963
Provisions	150	187
Emprunts et dettes financières	15 058	6 719
Fournisseurs et comptes rattachés	3 462	3 662
Autres dettes et comptes de régularisation	2 691	2 965
Total Passif	33 823	24 180

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé - en K €	Décembre 2024	Décembre 2023
Chiffre d'affaires	10 162	10 687
Autres produits d'exploitation	3 616	4 094
Achats consommés	-7 285	-9 844
Charges de personnel	-4 599	-5 503
Autres charges d'exploitation	-6 132	-5 564
Impôts et taxes	-96	-119
Dotations nettes des amortissements et des dépréciations	-166	-2 258
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-4 499	-8 506
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-4 499	-8 506
Charges et produits financiers	-254	-232
Charges et produits exceptionnels	132	-815
Impôt sur les bénéfices	371	357
Résultat net des entreprises intégrées	-4 250	-9 196
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-4 250	-9 196
Intérêts minoritaires	-669	-215
Résultat net (part du groupe)	-3 580	-8 981

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie - en K €	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat net total des sociétés consolidées	-4 250	-9 196
Elimination des amortissements et provisions	1 289	1 366
Elimination de la variation des impôts différés	-375	-241
Elimination des plus ou moins values de cession	-80	15
QP de subvention virée au compte de résultat	-475	-232
Total marge brute d'autofinancement	-3 891	-8 288
Variation des stocks liée à l'activité	-447	1 328
Variation des créances liées à l'activité	-6 234	3 818
Variation des dettes liées à l'activité	2 149	146
Flux net généré par (affecté à) l'activité	-8 422	-2 996
Acquisition d'immobilisations	-4 845	-5 382
Cession d'immobilisations	763	42
Incidence des variations de périmètre	0	-1
Pertes sur autres titres immobilisés (BSA)	0	960
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	-4 082	-4 381
Augmentations (réductions) de capital	6 428	4 896
Frais liés aux augmentations de capital	-1 225	
Subventions d'investissements reçues	1 087	2 274
Emissions d'emprunts et dettes financières diverses	8 999	1 173
Remboursements d'emprunts	0	-616
OCEANE	250	
Total flux net provenant du (affecté au) financement	15 538	7 728
Autres	-5	-86
Variation de trésorerie	3 029	265
Trésorerie d'ouverture	2 074	1 809
Trésorerie de clôture	5 103	2 074

La trésorerie brute et nette est présentée en note 3.7

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

Tableau de variation des capitaux propres

en K euros	Capital	Primes liées	Réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	6 320	18 874	-8 756	-5 690		10 748
Affectation du résultat de l'exercice n-1			-5 690	5 690		0
Dividendes versés						0
Augmentations / réductions de capital	-5 860	-12 362	23 119			4 896
Variation de l'auto-contrôle						0
Changement de méthodes comptables					579	579
Variation des taux de change						0
Part du groupe dans le résultat				-8 981		-8 981
Subventions d'investissement part du groupe					1 210	1 210
Autres mouvements		0	-105			-105
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12	460	6 512	8 568	-8 981	1 788	8 347
Affectation du résultat de l'exercice n-1			-8 981	8 981		0
Dividendes versés						0
Augmentations / réductions de capital	4 559	-1 699	5 780			8 640
Frais liés aux augmentations de capital		-1 225				-1 225
Variation de l'auto-contrôle						0
Changement de méthodes comptables						0
Variation des taux de change						0
Part du groupe dans le résultat				-3 580		-3 580
Subventions d'investissement part du groupe					614	614
Autres mouvements						0
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12	5 019	3 588	5 367	-3 580	2 403	12 797

Pour rappel, un changement de méthode a été opéré au 31/12/2023. En effet, depuis le règlement ANC 2020-01 du 6 mars 2020, les subventions d'investissements sont comptabilisées en capitaux propres part du groupe et en intérêts minoritaires. Le montant de 579 k€ de 2022 a donc été reclassé du poste autres fonds propres au poste subventions d'investissement en 2023.

Les frais liés à l'augmentation de capital réalisée en mars 2024, s'élevant à 1 225 k€ (sans effet d'impôt) ont été imputés sur la prime d'émission conformément à l'avis CNC 2004-15 § 3-5-2, comme leur comptabilisation dans les comptes sociaux.

Les augmentations de capital sur le 1^{er} semestre 2024 se sont élevées à un produit brut total de 8 640 k€ dont 400 k€ résultant de la conversion d'obligations convertibles et 7 990 k€ d'une offre au public réalisée en mars 2024.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES POUR LA CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2024**A/ Présentation du groupe**

Leader français de la mobilité électrique doté d'une expertise reconnue dans la recharge des véhicules électriques.

Sur son marché, DBT bénéficie d'une position solide découlant d'une période d'investissements intense entre 2020 et 2023, ayant conduit à une transformation profonde du groupe, qui est désormais axé sur deux activités complémentaires :

- Depuis 1992, une activité historique de conception, fabrication et ventes de bornes de recharges électriques rapides. Disposant d'une large gamme de bornes à la pointe de la technologie, DBT répond aux besoins d'équipements des espaces publics et privés. Sa gamme innovante B2B de bornes rapides Milestone® lancée en 2023, qui est entièrement conçue et assemblée en France, couvre la totalité du spectre de la recharge de 7 à 180 kW ;
- Depuis 2022, une nouvelle activité d'opérateur de bornes de recharges haute puissance « R3 - Réseau de Recharge Rapide », comptant déjà 84 stations opérationnelles. Ce réseau, qui devrait atteindre près de 350 stations fin 2026, puis 1000 fin 2030, cible des implantations stratégiques sur des sites de destination tels que les centres commerciaux, les chaînes de restaurant, les grandes surfaces spécialisées plutôt que les grands sites de passage tels que les autoroutes. Ces deux axes stratégiques devraient permettre à DBT de tirer le meilleur profit d'un marché en pleine expansion, soutenu par des initiatives gouvernementales telles que l'objectif de 400 000 bornes installées en France d'ici 2030. En combinant la vente de bornes et de services de recharge électrique, DBT offre une solution complète pour répondre aux besoins croissants de la mobilité électrique.

Implanté à Brebières dans les Hauts-de-France, le groupe DBT est coté sur Euronext Growth depuis décembre 2015.

La Société est une société anonyme. Son siège social se situe Parc Horizon 2000 – rue Jean Monnet, 62117 BREBIERES, France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Arras sous le numéro 379 365 208.

B/ Arrêté des comptes

Suite à son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris, le groupe DBT doit publier des comptes consolidés.

Ces comptes consolidés relatifs à la clôture au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**1.1. Référentiel comptable**

Les présents comptes consolidés sont établis sur une base volontaire conformément aux dispositions du Règlement ANC 2020-01 sur les comptes consolidés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Un changement de méthode a été opéré au 31/12/2023. En effet, depuis le règlement ANC 2020, les subventions d'investissements sont comptabilisées en capitaux propres part du groupe et en intérêts minoritaires. Le montant de 579 K€ de 2022 a donc été reclassé du poste autres fonds propres au poste subventions d'investissement en 2023.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés, sauf indication contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'euros.

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le directeur général compte tenu de la capacité financière du Groupe au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Le Président considère au vu des éléments développés ci-après, être en mesure de faire face aux besoins de trésorerie du Groupe.

L'analyse réalisée par le directeur général tient compte notamment :

- De la situation de trésorerie disponible qui s'établit à 5 103 k€ au 31 décembre 2024 provenant pour partie de l'augmentation de capital constatée début mars 2024 ayant conduit à l'encaissement d'un produit net d'environ 5,2 M€ (après déduction des frais liés à l'opération et hors prise en compte de souscription par compensation de créances (se reporter à la note 1.2 « Evénements significatifs de la période » ci-dessous)) et pour partie des financements destinés à la constructions des sites R3,
- De la nouvelle stratégie commerciale en place depuis le milieu d'année 2024 qui se concentre sur la gamme Milestone de chargeurs rapides. Cette nouvelle gamme permet de générer une marge d'activité plus élevée que celle des générations de produits précédents. Cette spécialisation a également permis à l'entreprise de réduire les frais fixes et diverses charges de fonctionnement,
- Du niveau d'activité au cours des premiers mois de l'exercice et des anticipations sur les prochains mois.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le principe de continuité d'exploitation a été considéré comme approprié et retenu pour l'arrêté des comptes du Groupe.

1.2. Evénements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A – PRODUITS ET DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

• Premiers succès commerciaux pour les bornes Milestone

Développée pour répondre aux exigences croissantes du marché de la mobilité électrique, la gamme de bornes Milestone® de DBT avait été annoncée en novembre 2023, lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales. Les produits de la gamme Milestone combinent puissance, fiabilité et conformité aux normes européennes. La ligne Milestone s'adapte parfaitement aux besoins des exploitants de réseaux publics et privés en quête de solutions performantes et faciles à déployer. Les premiers retours confirment la pertinence de cette offre dans un contexte de forte accélération de l'électrification des transports.

En mars 2024, DBT a été retenu par Bouygues Energies & Services et Ineo pour équiper en bornes haute puissance plusieurs syndicats d'énergies d'Île-de-France, dont le SDESM (Seine-et-Marne). Le premier site équipé d'une borne Milestone® 120 kW a été mis en service le 21 mars à La Rochette, en présence des autorités locales. Le contrat prévoit déjà l'installation de 13 bornes, avec des extensions programmées jusqu'en 2026 dans le cadre du Schéma Directeur départemental. Cette collaboration valide l'intérêt du marché public pour la nouvelle gamme Milestone®, notamment pour ses fonctionnalités avancées, sa puissance élevée et sa facilité d'exploitation.

En parallèle, la filiale R3 de DBT, en charge de l'exploitation directe de stations de recharge rapide, a installé en octobre 2024 une première borne Milestone® 180. Ce lancement s'inscrit dans une stratégie d'industrialisation du déploiement, avec pour ambition d'équiper progressivement l'ensemble des nouveaux sites du réseau avec cette gamme. L'adoption des bornes Milestone® par R3 vient renforcer la dynamique commerciale autour de cette technologie.

B – DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

• Développement du réseau et augmentation des consommations chez R3

R3, la filiale opérateur de bornes de recharge rapide du groupe DBT, anticipe un doublement de son chiffre d'affaires en 2024, pour atteindre 1,1 M€, contre 0,5 M€ en 2023. Cette croissance s'appuie sur l'augmentation significative de la consommation d'électricité sur son réseau (+2,3 GWh prévus en 2024), la poursuite de l'ouverture de nouveaux sites (objectif de 100 sites fin 2024) et l'implantation de bornes de nouvelle génération Milestone® 180, plus puissantes et fiables.

Cette activité s'inscrit dans la stratégie de diversification du groupe engagée fin 2021, visant à intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur – de la fabrication à l'exploitation des stations de recharge. R3 renforce ainsi sa position de premier réseau régional dans les Hauts-de-France, tout en amorçant son déploiement dans d'autres régions françaises.

Développement de l'activité R3

Initiée fin 2021, l'activité d'opérateur de recharge de véhicules électrique à travers la filiale R3 s'est accélérée au cours du semestre écoulé avec un volume d'électricité commercialisé record, supérieur au volume cumulé depuis le début de l'activité jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette accélération a été réalisée grâce au partenariat conclu en octobre 2022 avec Amundi Transition Energétique et la Caisse des Dépôts. Pour mémoire, ce partenariat porte sur un financement total maximum de 50 M€ en vue de déployer le réseau R3. Au titre de chaque installation, DBT finance 20% de l'investissement alors qu'Amundi et la Banque des Territoires en financent 40% chacun.

Au 31 Décembre 2024, le réseau R3 compte 84 stations opérationnelles.

C – FINANCEMENT

Au cours du premier semestre, le Groupe a réalisé une augmentation de capital par offre publique et mis fin au contrat financement par OCEANE conclu en janvier 2022.

- **Augmentation de capital**

Le 14 février 2024, la conseil d'administration agissant par délégation de compétence conférée par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 6 février 2024 dans sa 1ère résolution, a décidé du lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant brut de près de 8 M€ étant rappelé qu'elle bénéficiait d'engagements de souscription au titre de la garantie à hauteur d'environ 6 762,5 K€ (soit 84,6% du montant de l'émission) afin d'en garantir sa réalisation définitive.

Le 11 mars 2024, le directeur général agissant par subdélégation du CA a constaté la réalisation effective de cette augmentation de capital d'un montant brut de 7 990 079,50 euros par émission de 4 205 305 actions nouvelles émises au prix unitaire de 1,90 € dont 6.527.581,10 euros libérés en numéraire et 1 462 498,40 € libérés par compensation de créances.

En effet, parmi les garants figurait ESSI avec qui DBT a conclu un contrat de financement par tirages d'OCEANE en janvier 2022. L'engagement d'ESSI portait sur un montant total de 1 662,5 K€ dont 200 K€ en numéraire et 1 462,5 K€ par compensation de créance, cette créance étant relative au montant nominal des OCEANE que cet investisseur détenait au jour du lancement de l'augmentation.

Compte tenu de souscriptions recueillies (environ 1,4 M€) et des engagements de garantie qui ont été déclenchés afin d'atteindre la réalisation d'une augmentation de capital égal à 100% du montant envisagé, le produit net de l'augmentation de capital s'est élevé à environ 6,8 M€ représentant un apport de trésorerie d'environ 5,3 M€ compte tenu de l'engagement souscrit par ESSI et libéré par compensation de créance à hauteur d'environ 1,5 M€.

Ce produit net a permis de solder la dette d'OCEANE et l'apport net de trésorerie sera utilisé à la fois au financement du réseau R3 et au financement du BFR en lien avec les anticipations de croissance de l'activité.

A l'issue de ces opérations, au 7 mars 2024, le capital social de la société s'élève à 5 019 239 €, divisé en 5 019 239 actions ordinaires de 1 € chacune.

- **Fin du contrat de financement par tirages d'OCEANE**

Suite à un tirage supplémentaire d'un montant total de 250 K€ et de conversions intervenues en janvier et février 2024, la dette d'OCEANE au 14 février 2024 s'élevait à 1 462 500 €. Le porteur d'OCEANE a utilisé sa créance pour souscrire à l'augmentation de capital décrite ci-dessus venant ainsi solder la dette d'OCEANE existante.

Suite au règlement-livraison de l'augmentation de capital d'un produit brut de près de 8 M€ réalisé en mars 2024, DBT a annoncé en accord avec son partenaire ESSI mettre fin au contrat de financement par tirages d'OCEANE en contrepartie d'une indemnité de 200 K€ à verser à ESSI.

- **Poursuite de la mise en œuvre du contrat de financement conclu avec Amundi Transitions et la Banque des Territoires pour le développement du réseau R3**

Au titre de l'accord de financement avec Amundi et Banque des Territoires dont l'objet sera de financer à hauteur d'un montant maximum de 50 M€ le déploiement d'un réseau de bornes de recharges rapides. Dans le cadre de cet accord, le Groupe finance 20% des investissements alors qu'Amundi et Banque des Territoires en financent 40% chacun, les montants étant engagés au fur et à mesure des projets.

Au 31 décembre 2024, les partenaires financiers ont réalisé des avances financières pour un montant de plus de 8,2 millions d'euros, classées en dettes financières long terme portant ainsi le financement total obtenu au 31 décembre 2024 à 14,9 M€.

- **Subventions**

Des subventions d'investissement ont été encaissées sur l'exercice pour 1 087 K€.

D – JURIDIQUE

- **Regroupement d'actions**

Le 5 janvier 2024, la SA DBT a procédé à un regroupement des actions de la Société de 4 600 307 061 actions à 460 030 actions avec une parité de 10 000 actions anciennes de 0,0001 € de valeur nominale contre une action d'une valeur nominale de 1 €, le capital social s'élève à 460 030 €, soit 460 030 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 €.

Ce regroupement d'actions avait comme objectif notamment d'améliorer l'image du cours de l'action, de réduire sa volatilité, de favoriser sa stabilisation, en cohérence avec la stratégie de développement du groupe.

- **Augmentation de capital par conversion d'OCEANE**

Plusieurs conversions d'OCEANE ont été réalisées en janvier et février 2024 pour un montant total brut de 2 215 k€ représentant l'émission de 353 904 actions nouvelles.

1.3. Evénements postérieurs au 31 décembre 2024

Néant

1.4. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le Groupe revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

L'utilisation d'estimations est particulièrement sensible en matière de provisions pour risques, engagements retraite et également dépréciation des stocks.

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

La Société est en litige avec un ancien partenaire financier dont les demandes s'élèvent à quelques millions d'euros. Il est impossible à ce jour de se prononcer quant à l'issue de ce litige, tant en termes de délai, qu'en termes d'estimation fiable du montant du risque pour la Société. Ce qui justifie l'absence de provision ou de produits à recevoir à la clôture des comptes au 31 décembre 2024.

1.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Catégories d'immobilisation	Mode retenue	Durée retenue
Frais de recherche et développement	Linéaire	4 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 5 ans
Agencements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

Il est à noter que les frais directs internes et externes engagés pour la recherche et le développement sont activés lorsque, notamment, la faisabilité technique du projet et sa rentabilité peuvent être raisonnablement considérées comme assurées.

La faisabilité technique est déterminée projet par projet. Les montants afférents au développement qui ne sont pas capitalisés sont immédiatement comptabilisés en résultat, en frais de recherche et développement.

Les frais de recherche et développement activés concernent principalement le projet de développement d'une borne de charge rapide. Leur amortissement démarre dès la mise en service des bornes.

1.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent notamment les titres de participation non consolidés, les dépôts et cautionnements liés aux baux en cours et les dépôts de garantie liés au contrat d'affacturage.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.7. Stocks

Note sur le stock de matières premières

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Note sur le stock de produits finis et d'en-cours

Les stocks de produits finis et d'en-cours sont principalement valorisés au coût de production comprenant les consommations matières, les charges directes ou indirectes de production. Les frais financiers sont exclus.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Note sur la provision pour dépréciation des stocks

La provision pour dépréciation des stocks est appréciée à partir de la date du dernier mouvement de sortie des différents éléments composant les stocks.

Les taux de dépréciation sont déterminés comme suit :

- Aucune dépréciation pour les articles ayant connu une sortie dans les 24 derniers mois à la date de la clôture ;
- Taux de dépréciation progressifs, allant de 40% à 100%, pour les articles n'ayant pas connu de sortie dans les 24 derniers mois à la date de la clôture.

Le taux de 100% est atteint à partir de :

- 8 ans sans mouvement de sortie de stocks chez DBT CEV ;
- 10 ans sans mouvement de sortie de stocks chez DBT INGENIERIE.

A noter que les articles de maintenance, de communication et de bureau d'études n'ont pas été dépréciés considérant qu'il y a une utilisation régulière de ces références.

1.8. Créances et autres créances

Les créances clients sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances présente un risque d'irrecouvrabilité. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

La société DBT CEV fait appel depuis le mois de novembre 2023 à une société d'affacturage pour la gestion d'une partie de ses créances clients. Les créances cédées et non encore recouvrées par le factor à la clôture (créditées des comptes clients en contrepartie des comptes courants factor et/ou bancaires) s'élèvent à 1 782 K€ au 31/12/2024. Le compte courant factor comptabilisé en autres dettes est débiteur pour 2,4 K€ au 31/12/2024. La retenue de garantie et réserves de financement du factor, comptabilisées en autres immobilisations financières s'élèvent à 365 K€ au 31/12/2024.

1.9. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des entités au taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période.

1.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. A chaque clôture, la valeur comptable est comparée à la valeur de marché de la valeur mobilière de placement. En cas de moins-value latente, une dépréciation est constatée.

1.11. Provisions pour risques

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles du groupe (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français conformément aux dispositions du règlement CRC 2000-06.

L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers, révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Le Groupe accorde à ses clients une garantie de deux ans sur les bornes QC. Le Groupe ne comptabilise aucune provision pour garantie puisqu'il ne dispose d'aucune statistique permettant de calculer une provision avec une fiabilité suffisante admise par les normes comptables et fiscales en vigueur.

1.12. Provisions pour charges

La provision pour charges concerne principalement les engagements de retraite.

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraite prévues par la loi en France :

- ✓ obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- ✓ versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquelles sont financées par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation définie) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminués de la juste valeur des actifs du régime y afférent, qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les engagements de retraite sont calculés selon les hypothèses suivantes :

- La provision est calculée selon la méthode rétrospective (en fonction des droits acquis par les salariés à la fin de l'exercice comptable).
- Le taux de progression des salaires retenu est de 3% pour les cadres et de 1% pour les ouvriers et les employés.
- Le taux d'actualisation est de 3,38%.
- Les droits ont été établis conformément à la loi ou aux conventions collectives dont dépend la Société.
- Le départ à la retraite est à l'initiative de l'employé.
- L'âge de départ à la retraite est fixé à 64 ans.
- Les charges sociales sont comprises dans la provision.

1.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les principales sources de revenus sont reconnues comme suit :

Ventes de biens : Les ventes de biens physiques (bornes, transformateurs, recharges (KWh)...) sont comptabilisées à la date de transfert de propriété aux clients intervenant à la livraison (hors installation), net des remises, ristournes et commissions accordées.

Les livraisons non réalisées à la clôture d'un exercice ayant donné lieu à facturation sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Prestations de services : le revenu des activités de services (principalement maintenance, service-après-vente, extension de garantie...) est reconnu lorsque le service a été rendu.

La quote-part du contrat de service non afférent à l'exercice en cours ou des prestations de services non effectuées à la clôture d'un exercice mais ayant donné lieu à facturation sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

1.14. Frais de recherche et de développement

Les montants afférents au développement qui ne sont pas capitalisés sont immédiatement comptabilisés en résultat.

1.15. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique regroupe les subventions d'exploitation obtenues par le groupe sur la période ainsi que les productions immobilisées et stockées.

La production immobilisée concerne à la fois les frais de R&D répondant aux critères d'activation ainsi qu'aux dépenses de production des bornes de recharge rapide constituant le réseau R3 dont le Groupe assure directement l'exploitation.

1.16. Information sectorielle

Le groupe est organisé en trois pôles d'activités : le pôle historique regroupant la mesure électrique, le contrôle d'accès et la distribution d'énergie, le pôle dédié aux bornes de recharge pour véhicules électriques, et le pôle R3 pour l'exploitation de sites de bornes de recharges.

1.17. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêts sur les emprunts et les gains et pertes de change.

1.18. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

1.19. Impôt et crédits d'impôt

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Le CIR (crédit d'impôt recherche) est imputé sur l'impôt sur les sociétés.

1.20. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère Douaisienne de Basse Tension, en circulation au cours de la période.

Conformément à l'avis OEC n°27 § 3, lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Le résultat par action s'élève à -0,71 € (pour 5 019 239 actions) au 31 décembre 2024 contre -0,002 € (pour 4 600 307 061 actions, soit -2,00 € par action en tenant compte du regroupement des actions par 10 000 intervenu début 2024) au 31 décembre 2023.

2. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

2.1. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition ou de création.

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

2.2. Périmètre

en %	Clôture Méthode intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
DBT CEV	Globale	100,00	100,00	100,00
DBT HOLDING	Globale	100,00	100,00	100,00
DBT ING	Globale	100,00	100,00	100,00
DBT PARTICIPATION	Globale	100,00	100,00	100,00
EDUCARE	Globale	100,00	100,00	100,00
R3	Globale	100,00	100,00	100,00
R3 INFRA INVEST	Globale	51,00	51,00	51,00
R3 SPV COM	Globale	51,00	51,00	51,00
R3 SPV NOR	Globale	51,00	51,00	51,00

Sociétés sorties du périmètre en 2024 :

La SAS DBT Capital a été absorbée (TUP) par la SA DBT.

Sociétés non consolidées :

Plusieurs entités ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation.

Valeur des Titres DBT-USA : 690 € (activité en sommeil)

Valeur des titres COM'Publics : 4 482 € (entité non matérielle)

Valeur des titres Delmonicos : 2 015 000 € (DBT Participation détient 24,59% par la conversion des OC en 2024 et n'exerce pas d'influence notable au 31 décembre 2024)

Soit un total de titres de participations de 2 019 482 euros.

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

2.3. Date de clôture des comptes

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

2.4. Opérations de crédit-bail

Les biens acquis en crédit-bail, et dont la valeur est significative, sont comptabilisés comme des biens acquis en toute propriété et amortis. Le retraitement, dans le cas des sociétés utilisatrices (preneurs) de biens consiste à inscrire le prix d'achat des biens en immobilisations corporelles et à constater une dette financière. Les redevances payées sont annulées, une dotation aux amortissements et une charge financière sont constatées comme pour une immobilisation acquise à crédit.

2.5. Impôts différés

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires,

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Depuis le règlement ANC 2020-01, les groupes qui consolident ont pour obligation de retraiter les subventions d'investissement en capitaux propres net d'impôt différé.

Suite à la saisine de la CNCC, l'ANC a apporté une réponse sur la comptabilisation des impôts différés relatifs à ce retraitement. La comptabilisation d'impôt différé n'est pas obligatoire dans la mesure où les subventions d'investissement ne constituent pas des passifs identifiables au sens de l'article 231-7 du règlement ANC n°2020-01, mais représentent un élément des capitaux propres acquis.

3. DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Immobilisations incorporelles

en Keuros	Ouverture	Acquisitions	Diminutions	Dotations de l'exercice	Virement de poste à poste	Clôture
Frais de recherche	926		-501		27	451
Frais de développement						0
Concessions, brevets & droits similaires	4 111		-121		1 659	5 649
Logiciels	2				-2	0
Fonds commercial	38				0	38
Immobilisations incorporelles en cours	1 685	273			-1 685	273
Avances et acomptes s/immo. incorp.	2				-2	0
Autres immobilisations incorporelles	6				0	6
Total immobilisations incorporelles	6 771	273	-623	0	-4	6 418
Amt/dép. frais de rech.	-454		454		-432	-432
Amt/dép. frais développ.						0
Amt/dép. conc. brevets & dts similaires	-2 752		169	-410	224	-2 769
Amt/dép. logiciels et autres immo. Incorp.	-2			-2		-4
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-3 208	0	623	-412	-208	-3 205
Total valeur nette	3 563	273	0	-412	-212	3 213

Les concessions, brevets et droits similaires intègrent principalement des achats de progiciels et de licences informatiques.

Le fonds commercial (SATEM) est relatif à l'activité historique du Groupe (transformateurs), il a été acquis en 1999 et ne fait pas l'objet d'amortissement.

Le poste immobilisations en-cours au 31 décembre 2024 intègre principalement des frais de développement.

Les 273 k€ d'immobilisations incorporelles en-cours correspondent au développement initié d'une nouvelle gamme de borne.

3.2. Immobilisations corporelles

en Keuros	Ouverture	Acquisitions	Diminutions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Clôture
Constructions	107				-107	0
Installations tech, matériel & outillage	1 046	27	-102		201	1 172
Matériel de bureau					134	134
Matériel de transport	4		-4			0
Matériel informatique	129	2			-41	90
Autres immobilisations corporelles	8 115	3 542	-115		-183	11 358
Immobilisations corporelles en cours						0
Avances et acomptes s/immo. corp.						0
Total immobilisations corporelles	9 401	3 570	-220	0	4	12 754
Amt/dép. matériel transport	-4		4			0
Amt/dép. matériel informatique et de bureau	-115			-63		-178
Amt/dép. constructions						0
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-873		128	-604	208	-1 141
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-865			-464		-1 329
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-1 857	0	132	-1 131	208	-2 648
Total valeur nette	7 544	3 570	-88	-1 131	212	10 106

Les immobilisations corporelles sont composées principalement des bornes de recharge constituant le réseau R3 dont le Groupe assure l'exploitation et de manière plus marginale, matériel & outillage pour l'atelier et de travaux d'agencement dans les locaux.

L'essentiel des acquisitions sur l'exercice est principalement lié à l'augmentation du nombre de bornes du réseau R3.

3.3. Immobilisations financières

en K euros	Ouverture	Acquisitions	Diminutions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Clôture
Titres de participation	100		-80		-20	0
Créances rattachées à des part. - courant						0
Titres immobilisés					2 019	2 019
Actions propres	2 007		-7		-2 000	0
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 128	1 002	-590		3	1 542
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	3				-3	0
Total immobilisations financières	3 238	1 002	-678	0	0	3 562
Dépréciations des titres	-81		80			-1
Dép. des titres immobilisés - non courant	-107		107			0
Dépréciations des actions propres						0
Total dép. immobilisations financières	-188	0	187	0	0	-1
Total valeur nette	3 050	1 002	-491	0	0	3 561

Les titres Turning Point ont été sortis pour liquidation et compensés par la reprise de provision de 80 k€..

Les mouvements enregistrés sur le poste dépôts et cautionnements sont principalement liés aux évolutions des dépôts de garantie (987 k€ pour le périmètre R3) et la retenue de garantie/réserves de financement du factor chez DBT CEV pour 364 k€ au 31/12/2024.

Le poste titres de participation, non consolidés, comprend la conversion en actions intervenue en 2024 des obligations convertibles détenues par DBT Participations dans la société Delmonicos pour un montant de 2 015 k€.

3.4. Stock

en K euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	6 145	-677		5 468
Stocks - en-cours de production	0	0		0
Stocks -pôts finis et intermédiaires	493	-174		319
Stocks de marchandises	449	-100		349
Dép. des stocks - mp, fourn. et approv.	-2 060		1 438	-622
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	-21		-41	-62
Total Stocks et en-cours	5 006	-950	1 397	5 453

3.5. Créances clients et comptes rattachés

en K euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Clients et comptes rattachés	1 017	358		1 375
Factures à établir	1	155		156
Dép. clients et comptes rattachés	-404		-59	-463
Total Clients et comptes rattachés	614	513	-59	1 068

A l'exception des clients douteux, les créances clients ont une échéance inférieure à un an. Au 31 décembre 2024, la provision pour créances douteuses s'élève à 463 k€.

Les créances cédées et non recouvrées par le factor à la clôture (créditées des comptes clients en contrepartie des comptes courants factor et/ou bancaires) s'élèvent à 1 784 k€ au 31/12/2024, dont la majeure partie a été recouvrée depuis lors, contre 1 992 k€ au 31/12/2023.

3.6. Autres créances

en Keuros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Fournisseurs - avances et acomptes versés	225	985		1 210
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	12	185		197
Créances sur personnel & org. sociaux	123	-75		48
Créances fiscales - hors is - courant	954	1 169		2 123
Impôts différés - actif	323	372		696
Etat, impôt sur les bénéfices - créances - courant	137	-19		118
Comptes courants groupe actif - courant	477	-90		386
Autres créances - courant	345	183		527
Dép. comptes courants	-477	90		-386
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - actif	0	0		
Charges constatées d'avance	206	195		401
Total Autres créances et comptes de régularisation	2 325	2 995	0	5 320

Les créances fiscales hors IS sont principalement constituées de crédits de TVA.

Le poste comptes-courants intègre une créance avec la société DBT USA pour 386 k€, dépréciée en totalité les exercices précédents.

Les charges constatées d'avance concernent uniquement des charges d'exploitation.

A l'exception des comptes courants, les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

3.7. Trésorerie nette

en Keuros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Vmp - équivalents de trésorerie		1 103		1 103
Disponibilités	2 073	1 926		3 999
Total disponibilités	2 073	3 029	0	5 102

3.8. Capital social

A l'issue des opérations sur le capital intervenues au cours de l'exercice écoulé, le capital social de la Société s'élève à 5 019 239 €, divisé en 5 019 239 actions ordinaires de 1 € chacune.

Détail du nombre d'actions composant le capital social

Nombre d'actions au 31/12/2023	4 600 307 061
Nombre d'actions supprimées du fait du regroupement	-4 599 847 031
Nombre d'actions créées par conversion des OCA	353 904
Nombre d'actions souscrites lors de l'augmentation de capital de 2024	4 205 305
Nombre d'actions au 31/12/2024	5 019 239

3.9. Provision pour risques et charges

en K euros	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Clôture
Total provisions pour risques				0
Provisions pour pensions et retraites - non courant	168	9	-46	131
Autres provisions pour charges - non courant	19			19
Total provisions pour charges	187	9	-46	150
Total provisions pour risques et charges	187	9	-46	150

3.10. Impôts différés

en K euros	Ouverture	Incidence résultat	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	323	372	0	696
Impôts différés - passif				0
Solde net d'impôt différé	323	372	0	696
Ventilation de l'impôt différé par nature				
Id / autres retraitements.	214	-53		162
Id / retraitement des engagements de retraite	44	-9		35
Id / élimination des résultats internes	65	434		499
Neutral. +/- values sur immobilisations inter-activités				0
Total impôt différé par nature	323	372	0	696

Le Groupe dispose de plus de 42 M€ de déficits fiscaux reportables : aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé compte tenu du caractère non probable de récupération.

3.11. Emprunts et dettes financières

en K euros	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Reclassement	Clôture
Emprunts obligataires - non courant					0
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant					0
Emprunts auprès établis. de crédit - courant		121			121
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant					0
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	6 711	8 226			14 937
Total Dettes financières MLT	6 711	8 347	0	0	15 058
Total emprunts et dettes financières	6 719	8 347	0	0	15 058

L'intégralité de la dette financière est relative au financement du parc R3 obtenu au titre de l'accord avec Amundi et Banque des Territoires. L'échéance normale de cette dette est en 2042.

3.12. Détail des dettes d'exploitation

en Keuros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Clôture
Dettes fournisseurs	3 388	-701			2 686
Factures non parvenues	274	502			776
Total fournisseurs et comptes rattachés	3 662	-200	0	0	3 462
Clients - avances et acomptes reçus	543	-237			306
Clients - avoirs et rrr	5	-5			0
Dettes sociales - courant	1 332	-500			832
Dettes fiscales (hors is et cvae)- courant	498	550			1 048
Impôts différés - passif	-1	1			0
Impôts différés à imputer	0	0			0
Dettes liées à l'intégration fiscale	0	0			0
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	1	-1			0
Comptes courants groupe passifs - courant	0	0			0
Autres dettes - courant	586	-81		0	505
Total autres dettes et comptes de régularisation	2 965	-274	0	0	2 691
Total autres passifs	6 626	-473	0	0	6 153

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

3.13. Ventilation du Chiffre d'affaires

Répartition des ventes par activité (en K€) :

en K euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Activités historiques	21	1 534
Dont services	0	7
Bornes de recharges	8 697	8 558
Dont services	201	180
Pôle R3 - Exploitation réseau de bornes de recharge (ventes de KWh)	1 445	595
Total Chiffre d'affaires	10 162	10 687

3.14. Autres produits d'exploitation

en K euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Autres produits	7	1
Production stockée	-174	-73
Subventions d'exploitation	9	71
Production immobilisée	3 711	4 043
Transferts de charges d'exploitation	63	51
Total Autres produits d'exploitation	3 616	4 094

La production immobilisée correspond principalement à la production de bornes destinées à équiper le réseau R3 et aux frais de R&D activés.

3.15. Achats consommés

en K euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	-6 609	-9 559
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	-677	-575
Variation stocks de marchandises	0	290
Total Achats et variation de stocks	-7 285	-9 844

3.16. Frais de personnel

Les tableaux ci-dessous présentent les frais de personnel liés à l'effectif salarié.

en K euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Rémunérations du personnel	-3 218	-3 790
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-1 380	-1 712
Total Charges de personnel	-4 599	-5 503

3.17. Autres charges d'exploitation

en K euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Sous-traitance générale d'installation	-1 780	-1 492
Autres achats	0	-212
Achats non stockés de matières et fournitures	-1 092	-702
Locations et charges locatives	-609	-539
Entretiens et réparations	-167	-138
Primes d'assurance	-124	-62
Etudes et recherches	-1	-8
Personnel mis à disposition	-31	-19
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 638	-1 561
Publicités	-70	-130
Transports	-212	-273
Déplacements, missions	-155	-179
Frais postaux	-140	-119
Services bancaires	-38	-55
Autres charges externes	-76	-77
Total Services extérieurs	-6 132	-5 564

Le poste Rémunération d'intermédiaires et honoraires comprend principalement :

- Des dépenses liées au mandat de président
- Des dépenses liées aux conventions de prestations de services
- Des dépenses liées aux analyses financières,
- Des dépenses liées aux prestataires d'expertise-comptable, de commissariat aux comptes, gestion sociale et avocat.

3.18. Information sectorielle

La contribution des différentes activités du Groupe aux comptes consolidés est la suivante :

31 Décembre 2024

Activités - Décembre 2024	Activités historiques	Bornes de recharge	Exploitation réseau R3	Total Consolidé
Chiffres d'affaires	24	8 697	1 445	10 166
<i>Dont "ventes de biens"</i>	0	8 496	1 445	9 941
<i>Dont "services"</i>	24	201	0	225
Résultat d'exploitation	-966	-2 057	-1 476	-4 499
<i>Dont dotations aux amortissements sur immos</i>	-4	-705	-794	-1 503
<i>Dont dotations/reprises aux provisions sur stocks</i>	0	1 407	-10	1 397

31 Décembre 2023

Activités - Décembre 2023	Activités historiques	Bornes de recharge	Exploitation réseau R3	Total Consolidé
Chiffres d'affaires	1 534	8 558	595	10 687
<i>Dont "ventes de biens"</i>	1 494	8 379	595	10 468
<i>Dont "services"</i>	41	179	0	220
Résultat d'exploitation	-903	-5 978	-1 626	-8 507
<i>Dont dotations aux amortissements sur immos</i>	-61	-604	-624	-1 289
<i>Dont dotations/reprises aux provisions sur stocks</i>	0	-969	0	-969

Les activités historiques correspondent aux sociétés SA DBT – EDUCARE et DBT Participations.

L'activité bornes de recharge correspond aux sociétés DBT CEV et DBT INGENIERIE.

L'activité Exploitation Réseau R3 correspond aux sociétés R3 – R3 Infra Invest – SPV Nor et SPV Com.

3.19. Variation nette des amortissements et provisions

en K euros	Décembre 2024	Décembre 2023	Juin 2023
Rep. Des stocks mp et marchandises	1 448	0	0
Dot./prov. engagements de retraite	-9	-40	-12
Rep./prov. engagements de retraite	46	0	0
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-412	-411	-220
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-1 131	-774	-283
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-10	-948	0
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	-41	-21	0
Dot./dép. des actifs circulants	-66	-75	0
Rep./amt. & dép. immo. corporelles	2	0	0
Rep./dép. des créances (actif circulant)	6	11	0
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-166	-2 258	-515

3.20. Résultat financier

en K euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Charges d'intérêts sur emprunt	-635	-335
Dot./amt primes de remb. des obligations	0	-100
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	0	-3
Autres charges financières	-192	-19
Dot./dép des actifs financiers	0	-1
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	200	200
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	0	0
Prod. nets/ cession vmp (hors équiv. de trésorerie)	0	0
Autres produits financiers	78	26
Rep./ provisions financières	0	-5
Rep./dép. des actifs financiers	295	4
Total Résultat financier	-254	-232

3.21. Résultat exceptionnel

en K euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	475	232
Charges excep. s/ exercices antérieurs	0	0
Vnc des immo. corp. cédées	-87	-16
Autres charges exceptionnelles	-384	-321
Dot. aux prov. exceptionnelles	0	0
Dot. excep. dép. actif circulant	-49	-7
Produits excep. s/ exercices antérieurs	0	83
Produits de cession d'immo. corp.	0	1
Autres produits exceptionnels	170	168
Autres reprises exceptionnelles	0	6
Reprise aux prov. exceptionnelles	7	0
Perte sur autres titres immobilisés (BSA)	0	-960
Total Résultat exceptionnel	132	-815

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé de charges et produits antérieurs.

3.22. Détail de la charge d'impôt

en K euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Impôts différés	369	241
Impôt exigible		0
Autres cir non reclassables produit ou ch. d'impôts ou économies d'impôts	2	116
Total Impôts sur les bénéfices	371	357

Le groupe dispose de plus de 42 M€ de déficits fiscaux reportables : aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé compte tenu du caractère non probable de récupération.

3.23. Effectif de clôture

en nombre	Décembre 2024	Décembre 2023
Atelier - Production	36	47
Recherche & développement	8	11
Marketing & commercialisation	16	13
Frais généraux et administratifs	7	7
SAV/Formation	8	8
Total Effectif	75	86

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Engagements donnés

Dettes bancaires : Aucun des emprunts bancaires n'est assorti de garanties bancaires ou covenants.

4.2. Engagements reçus

Néant.

4.3. Transactions avec les parties liées

en K euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Honoraires (1)	316	316
Convention de rémunération (2)	159	159
Total	475	475

- (1) Hervé Borgoltz est Président du conseil de DBT. Holding HFZ est détenue majoritairement par Hervé Borgoltz, qui en est également le gérant. Une convention de prestation de services est en place entre les entités du groupe DBT et la société Holding HFZ.
- (2) Une convention de rémunération a été conclue entre les filiales opérationnelles de DBT et la société TPC Management, qui est représentée par Alexandre Borgoltz.

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes